



## N° 185 Audit de performance portant sur les mesures d'accompagnement du Léman Express (LEx) *rapport publié le 16 octobre 2023*

No 185 Les mesures d'accompagnement du Léman Express (LEx)			
Recommandations proposées	8	Ouvert	-
		Fermé	8
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, toutes les recommandations ont été mises en œuvre, dont quatre fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises depuis le dernier suivi concernent :

- L'amélioration de la planification des mesures d'accompagnement et de leur dispositif de mise en œuvre (recommandation 1) : une base de données regroupant l'ensemble des projets mentionnés dans les plans d'action et les projets d'agglomération a été créée. Un manuel de gouvernance de projet, en cours de finalisation, formalise cette nouvelle pratique.
- L'introduction d'un système d'alerte pour les mesures d'accompagnement en retard ou présentant un surcoût important (recommandation 2) : la base de données regroupant l'ensemble des projets permet de suivre une « météo de projet » pour chacun d'eux. Des indicateurs sur le coût, le délai et les livrables sont renseignés par les chefs de projets et suivis par la hiérarchie. Cette nouvelle pratique permet de prendre les décisions correctives nécessaires.
- Le développement de mesures incitatives pour soutenir les plans de mobilités des entreprises privées (recommandation 4) : l'Office cantonal des transports (OCT) promeut le label Ecomobile qui a été délivré à 25 entreprises privées et 16 entités publiques couvrant plus de 52'000 employés. L'OCT regroupe sur une plateforme l'ensemble des initiatives publiques et privées relatives au développement des plans de mobilités. Des outils numériques sont développés, en collaboration avec les Transports publics genevois (TPG) et la Fondation des parkings (FdP), et proposés aux entreprises.

- La coordination avec les autorités françaises du développement et de la tarification des parkings P+R en amont du cœur d'agglomération (recommandation 8) : un accord a été signé le 27 novembre 2025 entre le Canton de Genève et les autorités françaises. Il prévoit notamment le financement de plusieurs P+R situés en France pour environ 1'500 places. Parallèlement, la FdP travaille sur la mise en place d'offre d'abonnements à des P+R en France. Un premier projet concernant 130 places a été mis en œuvre. Enfin, environ 2'000 places sont en projets sur le territoire genevois. La mise en œuvre de cette recommandation fait l'objet d'un satisfécit de la Cour dans le tome 1 de son rapport annuel d'activité 2025.

No 185 Mesures d'accompagnement du Léman Express (LEx)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
185-R1	Améliorer le degré de maturité de la planification des mesures et de leur dispositif de mise en œuvre	Très élevée	OCT	31.12.2024 report 31.12.2025	Fermé
185-R2	Introduire un système d'alerte pour les mesures majeures en retard ou présentant un surcoût important	Élevée	OCT	31.12.2024 report 31.12.2025	Fermé
185-R3	Renforcer l'accompagnement des services de l'État, des communes et des EPA pour réaliser les plans de mobilité dans le secteur public	Très élevée	OCT	31.12.2024	Fermé
185-R4	Développer des mesures incitatives pour développer les plans de mobilité des entreprises privées	Élevée	OCT	31.12.2025	Fermé
185-R5	Sensibiliser les institutions culturelles et sportives pour développer des offres avec les transports collectifs	Moyenne	OCT	31.12.2024	Fermé
185-R6	Prioriser la réalisation des voies/pistes cyclables en retard	Élevée	OCT et OU	31.12.2029	Fermé
185-R7	Tenir compte des demandes exprimées par les non-usagers dans les travaux de planification (rapport d'étape du contrat de prestation) des lignes des transports collectifs	Moyenne	OCT	31.12.2024	Fermé
185-R8	Coordonner avec les autorités françaises le développement et la tarification des parkings P+R en amont du cœur d'agglomération	Élevée	DPA et OCT	31.12.2025 report 30.06.2026	Fermé